



39<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
LE 5 MARS 2021  
ZOOM, VISIOCONFÉRENCE

CAHIER DES RÉOLUTIONS

Note : dans document, le masculin englobe tous les genres et est utilisé pour alléger le texte



Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien  
Bureau 105  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

450 679-0540



## TABLE DES MATIÈRES

---

RÉSOLUTIONS	PAGES
1. Aide universelle pour la relève.....	4
2. Équité dans les transferts d'entreprises agricoles .....	5
3. Éducation et formation .....	6
4. Admissibilité aux relèves de fermes de groupes au programme <i>Appui financier à la relève</i> .....	8
5. Demande de réforme du traitement des résolutions des syndicats régionaux à la FRAQ .....	9
6. PROGRAMMES D'AIDE DU MAPAQ POUR SOUTENIR DES NOUVEAUX PROJETS EN TRANSFORMATION DE PRODUITS CARNÉS À LA FERME.....	10

## 1. AIDE UNIVERSELLE POUR LA RELÈVE

---

*La Relève agricole de la Mauricie (RAM) et La Relève agricole de Lanaudière (RAL)*

- CONSIDÉRANT** que le coût des terres, de la machinerie et des actifs ne cessent d'augmenter;
- CONSIDÉRANT** que le milieu agricole a évolué énormément depuis 20 ans;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'intéresser et d'encourager le plus de jeunes possibles au métier d'agriculteur pour en assurer la pérennité;
- CONSIDÉRANT** que de plus en plus de gens, sans provenir du milieu agricole, s'intéresse à l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que ce ne sont pas tous les jeunes qui sont admissibles à la subvention à l'établissement de la Financière agricole du Québec;

### LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MAURICIE ET LA RELÈVE AGRICOLE DE LANAUDIÈRE DEMANDENT :

- à la Fédération de la relève agricole du Québec :
- de développer et déposer un projet d'aide universelle à l'intégration des relèves en entreprise agricole
  - que ce programme soit accessible à tout jeune qui a un projet en agriculture;
  - d'en faire les représentations auprès des organisations concernées.



## 2. ÉQUITÉ DANS LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES AGRICOLES

*Les treize syndicats régionaux affiliés à la FRAQ*

- CONSIDÉRANT** actuellement lorsqu'une personne vend les actions de sa petite entreprise ou sa ferme incorporée à une société appartenant à un membre de sa famille, la différence entre le prix de vente et le prix initial d'achat est considérée comme un dividende;
- CONSIDÉRANT** que si l'entreprise est vendue à une société appartenant à une personne qui n'est pas un membre de la famille, la différence entre le prix de vente et le prix initial d'achat est considérée comme un gain en capital;
- CONSIDÉRANT** que la fiscalité canadienne offre une certaine exonération sur le gain en capital, mais qu'elle ne s'applique pas sur un dividende;
- CONSIDÉRANT** que le projet de Loi C-208 *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)* a été déposé en 2020 à la Chambre des communes par le Parti conservateur du Canada (PCC);
- CONSIDÉRANT** que le projet de Loi C-208 du PCC dégage un fort consensus puisqu'il reprend essentiellement le projet de loi C-274 déposé par le Nouveau Parti démocratique en 2017 ainsi que le projet de loi C-691 déposé par le Parti libéral du Canada en 2015;
- CONSIDÉRANT** que le paysage économique de nos régions est composé de plus en plus de fermes incorporées et de sociétés de pêches familiales;

### LES TREIZE SYNDICATS RÉGIONAUX AFFILIÉS DEMANDE :

- à la **Fédération de la relève agricole du Québec** :
  - d'appuyer le projet de Loi C-208 et de contribuer activement à son adoption avant les prochaines élections.
  
- à l'**Union des producteurs agricoles** :
  - d'appuyer la résolution et de faire des représentations pour ce dossier



### 3. ÉDUCATION ET FORMATION

---

*Les Groupes de relève agricole du Centre-du-Québec*

- CONSIDÉRANT** que les nombreuses initiatives mises de l'avant par l'Union des producteurs agricoles et ses groupes affiliés, dont le programme des producteurs-ambassadeurs, « Les Brigades Culinaires », le projet éducatif « Je cultive ma citoyenneté », de même que les capsules vidéo de la web-série VosAgriculteurs.tv;
- CONSIDÉRANT** que ces initiatives ne rejoignent pas l'ensemble des écoles et des élèves, tant au niveau primaire qu'au secondaire;
- CONSIDÉRANT** que le citoyen n'a plus de contact avec l'agriculture ni avec les producteurs;
- CONSIDÉRANT** que des informations erronées sur l'agriculture et le métier d'agriculteur qui sont véhiculées dans l'espace public, notamment sur les réseaux sociaux;
- CONSIDÉRANT** le rôle essentiel des agriculteurs de nourrir le reste de la société;
- CONSIDÉRANT** qu'il est primordial d'acquérir une connaissance minimale des enjeux liés à la science, à l'agriculture, au système agroalimentaire, et aux coûts de production, sans oublier ceux liés aux conséquences de ses choix sur l'environnement afin d'être un citoyen et un consommateur responsable, comme le souligne le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC);

#### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDE :**

- **au ministère de l'Éducation du Québec :**
- d'intégrer officiellement l'agriculture au cursus scolaire en mettant en place, notamment, des formations obligatoires sur l'agriculture, et ce, tant au niveau primaire que secondaire;
  - de souligner son importance pour la société;
  - de souligner la noblesse de la profession de producteur agricole;
  - de soutenir à l'aide de ressources financières et matérielles les initiatives du secteur agricole en matière d'éducation et de formation.





#### 4. ADMISSIBILITÉ AUX RELÈVES DE FERMES DE GROUPES AU PROGRAMME *APPUI FINANCIER À LA RELÈVE*

---

*L'Association de la relève agricole de la Montérégie-Est*

- CONSIDÉRANT** que le programme *Appui financier à la relève* de la Financière agricole du Québec valorise et récompense la formation en agriculture tout en apportant une aide à l'établissement des relèves;
- CONSIDÉRANT** que pour être admissible au programme, une relève doit détenir au moins 20% des parts de l'entreprise;
- CONSIDÉRANT** que les coopératives sont des modèles d'affaires de plus en plus utilisés;
- CONSIDÉRANT** que la valeur des actifs agricoles augmente rapidement et qu'il devient de plus en plus difficile pour les jeunes de s'établir seuls;
- CONSIDÉRANT** que la conjoncture économique des dernières décennies a favorisé un phénomène croissant de concentration dans tous les secteurs d'activité ce qui se traduit par la création de plus en plus de fermes de groupe comptant plusieurs actionnaires;
- CONSIDÉRANT** que dans ce contexte, le critère exigeant de détenir 20 % des parts d'une entreprise crée une iniquité pour de plus en plus de relèves agricoles qui prévoient s'établir sur une ferme de groupe à plusieurs associés;
- CONSIDÉRANT** qu'il est primordial d'établir un maximum de jeunes en agriculture;

#### **L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE DEMANDE :**

- **à la Financière agricole du Québec :**
  - d'améliorer l'accès à la subvention à l'établissement aux relèves de fermes de groupe et coopératives en permettant l'admissibilité au programme *Appui financier à la relève* lorsque la somme des parts détenues par les relèves admissibles atteint 20%.
- **à la Fédération de la relève agricole du Québec :**
  - d'appuyer la résolution et de faire des représentations pour ce dossier.





## 5. DEMANDE DE RÉFORME DU TRAITEMENT DES RÉOLUTIONS DES SYNDICATS RÉGIONAUX À LA FRAQ

---

*L'Association de la relève agricole de la Montérégie-Est*

- CONSIDÉRANT** que les enjeux agricoles sont en constante évolution et que plusieurs nécessitent un traitement rapide;
- CONSIDÉRANT** que les AGA n'ont lieu qu'une fois par année;
- CONSIDÉRANT** que les conseils d'administration sont élus pour représenter les membres de la région;
- CONSIDÉRANT** que les syndicats régionaux et spécialisés traitent les demandes de leurs sous-groupes tout au long de l'année sans qu'elles aient été votées en AGA;
- CONSIDÉRANT** que la FRAQ dit vouloir défendre ses membres en faisant des pressions sur les organismes nécessaires;

### **L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE DEMANDE :**

- **À la Fédération de la relève agricole du Québec :**
- qu'elle revoie son processus de fonctionnement pour accepter et traiter en tout temps les résolutions en provenance des groupes régionaux pour montrer qu'elle est présente pour eux et défend leurs intérêts.



## 6. PROGRAMMES D'AIDE DU MAPAQ POUR SOUTENIR DES NOUVEAUX PROJETS EN TRANSFORMATION DE PRODUITS CARNÉS À LA FERME

*La Relève agricole de la Capitale Nationale—Côte-Nord*

- CONSIDÉRANT** l'engouement de la population pour les produits locaux;
- CONSIDÉRANT** l'existence d'une relève qualifiée et motivée à porter le flambeau de la souveraineté alimentaire du Québec;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe des programmes d'aide financière au MAPAQ pour les entreprises en transformation alimentaire mais que ceux-ci ne répondent pas aux besoins des petites entreprises;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas de programme d'aide financière spécifique pour les entreprises qui désirent ajouter la transformation de produits carnés à leurs activités;
- CONSIDÉRANT** que la mise en place de nouveaux projets en transformation de produits carnés à la ferme est couteuse en raison de l'acquisition et l'installation d'équipements ainsi que le respect des normes en vigueur;

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DEMANDE :

- **au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :**
- de créer des programmes d'aide financière pour soutenir des nouveaux projets en transformation de produits carnés à la ferme;
  - que les programmes incluent, notamment, le financement de construction et d'achat d'équipements;
  - que ces programmes soient dédiés aux producteurs seulement, et non aux usines de transformation.
- **à la Fédération de la relève agricole du Québec :**
- d'appuyer la résolution et de faire des représentations pour ce dossier.

